

## Big Brother est parmi nous.



Vous n'avez pas fini d'entendre parler de Forfait Lib' !  
Plus on creuse et plus on trouve des pépites !

Vos Délégués du Personnel ont porté la question de la confidentialité des données personnelles jusqu'à obtenir des réponses claires\*. Lorsque vos élus s'emparent d'un sujet, ils savent se monter pugnaces.

Dans la « FAQ / Forfait Lib » du 10 décembre 2014, on peut lire au sujet de l'enregistrement dans le MDM :

*« Avec le Workspace AirWatch, les données professionnelles et personnelles sont complètement séparées sur le terminal »*

C'est faux. Le 9 janvier 2015, la Direction de CGI reconnaissait « à ce jour, il n'a pas été prévu d'installer un workspace spécifique ».

*« La collecte des informations suivantes ne sont pas activées :  
... Informations de localisation du téléphone (elles ne peuvent de toute façon n'être collectées que si et seulement si l'option est activée par l'utilisateur) »*

Il existe donc bien la possibilité que le salarié soit géolocalisé.

Il ressort de tout cela qu'il n'est pas possible de faire confiance aux affirmations que l'on trouve dans la FAQ diffusée par CGI. Nos données personnelles ne sont pas sécurisées.



Le code du travail stipule dans son article 2323-32 alinéa 3 :

***« Le comité d'entreprise est informé et consulté, préalablement à la décision de mise en œuvre dans l'entreprise, sur les moyens ou les techniques permettant un contrôle de l'activité des salariés ».***

Forfait Lib' a été proposé aux salariés de CGI France en octobre 2014 et les instances du personnel n'ont jamais été consultées. **Ni le CHSCT, ni les comités d'entreprise, ni le comité central d'entreprise n'ont été consultés.**

Vos élus CFE-CGC demandent à la Direction de CGI que les représentants du personnel soient informés et consultés rapidement. Cette consultation doit permettre à vos élus d'évaluer la pertinence et la proportionnalité entre l'utilisation de la géolocalisation et la finalité recherchée par CGI (suivi des déplacements, suivi du temps de travail...).

La mobile policy doit également être revue et corrigée des nombreuses erreurs déjà signalées à la Direction. CGI ne peut pas continuer à communiquer de façon opaque et partielle. **C'est notre vie privée qui est menacée.**

\* : Réunion DP CGI d'Aix-en-Provence du 6 février 2015.